

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

Présents :

SCP

Ian Kerr
Corey Pelow
Dilhari Fernando

STTP

Marc Roussel
Sylvain Sicotte
Alvaro De La Cruz

Conseillère

Kim Gould

Invités

Dave Gylywoychuk
Dan Gilbert
Virginie Tremblay
Hala El Kozah
Chris Roach
Gino Giamberardino
Ray Chin
Rona Eckert

Ordre du jour

1. Mot d'ouverture
2. COVID-19
3. Sécurité vitale – Route – Télématique
4. Véhicules Grumman (VCD)
5. Tri manuel assisté par ordinateur

Points permanents

1. Mot d'ouverture

La SCP et le STTP sont heureux que le comité puisse toujours se réunir virtuellement dans les circonstances de la pandémie de COVID-19. Le STTP exprime sa reconnaissance pour les efforts de collaboration réalisés depuis le début de cette pandémie. De bonnes améliorations ont été apportées aux procédés afin d'assurer la sécurité des employés.

Le STTP indique qu'il apprécie les rapports quotidiens établis par le comité. Ceux-ci s'avère très utile durant cette pandémie et facilite la prise de connaissance sur les situations vécues localement au pays. Ce document l'aide à savoir où se situent les problèmes régionaux. Le STTP est préoccupé par un courriel envoyé par la SCP à ce sujet. En particulier, le deuxième point du courriel de la SCP sur l'utilisation quotidienne du formulaire de rapport sur la COVID-19. La SCP indique dans ce courriel qu'il est excessif de remplir le formulaire chaque jour. Les membres du CLMSS ont d'autres responsabilités, en plus de leurs tâches habituelles. Le STTP fait remarquer que de nombreux

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

membres du CLMSS remplissent le formulaire chaque jour en tant que membres du CLMSS en plus d'effectuer leurs tâches quotidiennes.

2. COVID-19 (19-02-2020)

Aperçu :

La SCP surveille les sites Web de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'Organisation mondiale de la Santé pour obtenir des renseignements et des conseils sur la COVID-19. La SCP a élaboré de nombreux avis à l'intention de tous les employés concernant l'état de l'élosion et les changements apportés aux politiques de la Société en matière de congés. En raison de la pandémie de COVID-19, la SCP, en collaboration avec les comités nationaux de santé et de sécurité, a mis en place de nouveaux procédés et équipements afin de réduire au minimum la propagation du virus au travail.

Discussion :

Depuis le début de la pandémie, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a changé sa position sur le port des masques respiratoires N95 et des couvre-visages. À la suite de ces changements, la SCP a publié une communication à l'échelle nationale le 9 avril 2020 pour expliquer son utilisation des masques respiratoires N95 et des couvre-visages. La SCP indique que les employés d'entretien utiliseront les masques respiratoires N95 comme ils le faisaient avant la pandémie pour certaines tâches afin de prévenir l'exposition à des produits chimiques. La SCP indique que, selon les conseils de la D^r Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada pour l'ASPC, les couvre-visages peuvent être portés afin de réduire au minimum la propagation du virus lorsque la distance sociale ne peut être maintenue. Des couvre-visages sont prévus pour les activités suivantes : FFRS utilisant des aides ergonomiques, charge soulevée par deux personnes et secouristes. La SCP demande au STTP si la communication était claire. Le STTP indique que la communication sur les couvre-visages était claire. Le STTP demande si la SCP fournira des couvre-visages à tous les employés. La SCP indique qu'à l'heure actuelle, elle possède 18 000 couvre-visages, ce qui n'est pas suffisant pour en fournir à tous les employés, et par conséquent, les couvre-visages seront fournis seulement comme indiqué dans la communication du 9 avril 2020. Entre-temps, les personnes qui veulent porter un couvre-visage peuvent apporter le leur.

La SCP réitère les procédures de nettoyage décrites dans une communication datée du 19 mars 2020. Le nettoyage quotidien a augmenté en mettant l'accent davantage sur les points de contact élevés et moins sur les tapis et les planchers. La SCP fait remarquer que les employés sur le terrain ont fait preuve de résistance à l'égard de ces protocoles de nettoyage. Le STTP demande s'il est possible d'établir une liste des éléments à nettoyer quotidiennement et peut-être d'ajouter une feuille sur laquelle les préposés au nettoyage indiqueraient la dernière fois où un bureau a été nettoyé; les changements pourraient ainsi être mieux perçus. La SCP indique qu'il s'agirait d'une tâche administrative que les préposés au nettoyage devraient effectuer et qu'elle leur prendrait du temps autrement consacré au nettoyage. Le STTP indique que le nettoyage et l'hygiène continueront d'être

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

un problème à l'avenir en raison de la COVID-19.

Le STTP se dit préoccupé par la politique sur les congés des employés temporaires et des employés de relève sur appel, lesquels n'ont pas les mêmes droits en matière de congés que le personnel permanent. La SCP demande si les membres du STTP ont des préoccupations précises. Le STTP se dit inquiet de la possibilité qu'un membre décide de se présenter au travail alors qu'il a des symptômes pour s'assurer qu'il est payé. La SCP indique qu'elle a respecté le procédé convenu dans la convention collective.

La situation continue d'évoluer rapidement; la SCP espère voir des résultats positifs en ce qui concerne l'aplanissement de la courbe. Au cours du prochain mois, une équipe commencera à discuter de l'assouplissement de certaines des restrictions actuelles. La SCP aimeraient mettre fin aux mesures de contrôle actuelles de façon proactive. Par exemple, certaines restrictions de l'industrie de la construction pourraient être levées et, par conséquent, la SCP pourrait être en mesure de reprendre ses projets de construction. Le STTP soulève la possibilité de conserver certains des changements apportés aux procédés même après la levée des restrictions afin de prévenir des dangers, comme la violence commise par des tiers aux comptoirs de vente au détail, en laissant en place les barrières anti-éclaboussures et en conservant le procédé de livraison « Sonner, déposer, quitter » pour réduire au minimum les demandes de signatures et de pièces d'identité à la porte. Le comité convient d'examiner ces recommandations, même si la signature pour certains produits continuera d'être obligatoire en raison d'exigences légales. Une occasion se présente d'évaluer les mesures de contrôle avant de les supprimer. Il y a peut-être des choses que nous avons apprises au cours de la pandémie qui peuvent être différentes à l'avenir.

La SCP indique qu'elle a mené des recherches sur la technologie permettant de mesurer la température des employés lorsqu'ils arrivent sur le lieu de travail. Les recherches ont démontré que la technologie n'est pas très précise. Pour que la technologie fonctionne, les employés doivent s'acclimater pendant 10 minutes avant de prendre leur température. Les résultats ont encore une marge d'erreur assez importante.

Mesures de suivi :

1. La SCP envisagera de créer une aide à la discussion pour mettre en évidence les aspects du nettoyage sur lesquels on met l'accent, afin d'aider à gérer les attentes. Cela pourrait être examiné en collaboration avec le CLMSS.

3. Sécurité vitale – Route – Télématique (22-04-2020)

Invités : Dan Gilbert et Virginie Tremblay

Aperçu :

La sécurité routière est un pilier de la sécurité vitale du programme Pensez sécurité, rentrez sain et sauf. Dans le but d'améliorer la sécurité routière, la SCP élabore un projet pilote visant à intégrer la technologie télématique à une partie de son parc de véhicules.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

Discussion :

La SCP présente un plan de projet pilote visant à introduire la télématique dans 1 300 véhicules de son parc. L'objectif du projet pilote est d'améliorer la sécurité des conducteurs et de réduire les émissions de carbone en installant du matériel télématique. Ce matériel fournira de la rétroaction active aux conducteurs dans le véhicule et permettra à divers intervenants d'accéder aux données enregistrées. Les représentants des parties intéressées (CNMSS et équipes Santé et sécurité, Levée et livraison, Environnement et Gestion des parcs de véhicules) auront un accès complet aux données et au portail de rapports tiers, après une évaluation de la protection des renseignements personnels. La SCP étudie la possibilité de former des partenariats gouvernementaux pour ce projet, y compris avec Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches. La SCP indique que cette initiative fera également l'objet d'une consultation avec les Relations du travail à l'échelle nationale.

Le STTP se dit préoccupé par le fait que cette technologie pourrait contrevenir à l'article 41 de la convention collective. Le STTP est contre le déploiement de cette technologie dans les véhicules. Les renseignements tirés d'un système de traçabilité ne peuvent pas être utilisés aux fins de mesures disciplinaires, à moins que cela concerne un acte criminel. Le STTP affirme que la SCP pourrait réduire les émissions de carbone grâce à l'introduction de véhicules hybrides. Le STTP affirme que cette technologie a été installée dans diverses entreprises dans d'autres pays et que la plupart d'entre elles s'en servent comme élément de tracabilité et que par ce fait elle deviendra un outil pour imposer de la discipline. Il se dit également préoccupé par la possibilité que les heures supplémentaires des employés ne soient pas approuvées en raison de l'utilisation de cette technologie. Cette nouvelle technologie devrait être présentée lors d'autres consultations nationales, et pas seulement au CNMSS. Le STTP indique qu'il serait nécessaire de fournir un avis en vertu de la clause 29.03.

La SCP demande si le Syndicat appuierait l'imposition de mesures disciplinaires à l'égard d'un employé ayant commis un acte criminel. Le STTP affirme à moins que l'acte criminel soit identifiable sans équivoque, pour que celui-ci soit reconnu il doit être décidé par un juge dûment qualifié.

Mesures de suivi :

1. La SCP présentera ce projet pilote lors de la consultation nationale avec les Relations du travail.

4. Véhicules Grumman (VCD)

Invité : Dan Gilbert

Aperçu :

Le STTP soulève des préoccupations au sujet du nombre d'incendies impliquant des véhicules Grumman au sein l'administration postale des États-Unis (USPS). La SCP a également connu plusieurs incendies touchant des véhicules Grumman au cours des dernières années. Le STTP demande à la SCP d'établir un plan pour prévenir ces incendies.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

Discussion :

Le STTP se dit préoccupé par le nombre d'incendies impliquant des véhicules Grumman (VCD) qui a été signalé par l'USPS. Le fait que des véhicules Grumman de la SCP ont été touchés par des incendies au cours des dernières années est mentionné. Le STTP demande quel entretien préventif la SCP effectue sur ces véhicules pour éviter qu'ils ne prennent feu.

La SCP indique qu'il y a actuellement 1 129 véhicules Grumman dans son parc. Le plan actuel de la Société consiste à tous les remplacer par des véhicules de livraison légers (VLL) personnalisés, lesquels font actuellement l'objet d'un procédé d'approvisionnement. La fourniture de ces nouveaux véhicules à la SCP est prévue en 2021. Les mécaniciens titulaires d'un permis provincial effectuent régulièrement l'entretien préventif des véhicules Grumman existants. La SCP a également acheté des VCD Honda CR-V qui peuvent être utilisés si un véhicule Grumman doit être mis hors service avant l'arrivée des nouveaux VLL.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP envisagera la mise en œuvre d'une MP sur le boulon des véhicules à conduite à droite Grumman.
- 5. Tri manuel assisté par ordinateur (10-09-2019)**
Invités : Gino Giamberardino, Ray Chin, Rona Eckert

Aperçu :

La SCP met à l'essai un nouvel équipement pour aider dans les situations impliquant du tri de connaissance.

Discussion :

La SCP a commencé une validation de principe de cette nouvelle technologie à l'automne 2019. Ensuite, la SCP aimerait mener un projet pilote afin d'obtenir les commentaires opérationnels des employés qui travaillent dans les établissements et les postes de facteurs. La SCP prévoit de créer un sondage et des documents de formation qui seront transmis au STTP avant le début du projet pilote. Le projet pilote est prévu pour l'établissement et le poste de facteurs Ouest qui se trouvent dans l'établissement Léo-Blanchette. La SCP a une machine. Une évaluation des risques en matière de santé et de sécurité a été effectuée. Certains problèmes ergonomiques ont été décelés, par exemple concernant le réglage de la hauteur, les tâches répétitives et les étirements excessifs. Ils pourraient être réglés en utilisant seulement la section du milieu du casier pour le tri.

Le STTP indique qu'un avis en vertu de la clause 29.03 est nécessaire et que ce projet pilote doit faire l'objet d'une consultation nationale avec les Relations du travail. Le STTP aimerait obtenir plus de renseignements sur les intentions du projet, y compris sur le groupe de travail qui utilisera

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

22 avril 2020

la technologie. La SCP est d'accord pour que les préposés, les facteurs et les FFRS mettent la technologie à l'essai. Le STTP demande si la mise à l'essai a été achevée. La SCP indique qu'elle continue d'acquérir des connaissances sur la technologie et qu'elle souhaite en apprendre davantage en menant un projet pilote qui recueillera les commentaires des employés. La SCP intégrera ces commentaires dans un énoncé des exigences pour une DP. À ce stade, la SCP ne sait pas où cette technologie sera mise en œuvre, car elle effectue toujours des recherches sur le sujet.

Le projet pilote est prévu pour juin 2020, à condition que les restrictions relatives à la COVID-19 soient assouplies. La SCP fait preuve de souplesse quant au calendrier du projet en raison de la pandémie de COVID-19 actuelle. La SCP indique qu'elle ne déployera pas cette unité particulière au-delà d'un projet pilote. Il s'agit d'un prototype d'unité qui n'est pas entièrement compatible. Les capacités du système sont mises à l'essai, mais il se peut que l'unité ne réponde pas aux besoins des opérateurs. Ce projet pilote aidera la SCP à comprendre les besoins des utilisateurs. La SCP ne prévoit pas d'acheter cette unité en plus grand nombre; elle ne fait que recueillir les commentaires des opérateurs afin de pouvoir les inclure dans un énoncé des exigences. La SCP affirme qu'elle ne sait pas où cette technologie sera utilisée. La SCP doit démontrer qu'il s'agit d'un appareil viable qui améliorera les procédés avant d'aller de l'avant avec la technologie.

Le STTP demande si la participation des employés au projet pilote sera volontaire et combien d'opérateurs devront fournir une rétroaction. La SCP indique qu'elle communiquera localement avec les Opérations de Montréal pour déterminer comment les itinéraires seront couverts. Le STTP indique qu'il veut être informé à l'avance à ce sujet et qu'il souhaite collaborer avec les Relations du travail afin de prévoir les remplacements nécessaires pour les employés qui participent au projet pilote. Le STTP informe la SCP d'inclure le syndicat pour participer à la sélection des employés. Le STTP affirme qu'à l'échelle locale, la SCP risque de choisir des personnes qui ne sont pas impartiales; il veut s'assurer que les commentaires recueillis sont objectifs. Le syndicat local et le CLMSS doivent être inclus pour participer à la discussion entourant ce projet.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra les sondages et le matériel de formation (français et anglais) au STTP.

Points reportés

Programme de DEA
BPCOM E200 – Cordons
Programme Voyant d'arrêt

Réunions tenues en 2020 :

19 février (X)	17 avril (X)	5 juin ()	10 septembre ()	21 novembre ()
	14 mai ()			